

ANNEXE DELIBERATION N° 01-2011 :**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE****INTRODUCTION :**

A ce jour, comme c'était le cas les années précédentes, des informations importantes ne nous sont pas encore parvenues : Dotation Globale de Fonctionnement, impôts locaux et un ensemble de dotations qui représentent au total une part très significative des ressources du budget.

Les prévisions que nous pouvons élaborer devront donc être affinées par la suite.

L'INSEE vient toutefois de nous communiquer le nouveau chiffre de la population de la commune, qui se décompose comme suit :

Population municipale :	7268
Population comptée à part :	216
Population totale :	7484

Ces données sont applicables dès le début de l'année 2011. Elles résultent de calculs effectués par l'INSEE et traduisent une augmentation modérée de la population de la commune, puisque le chiffre retenu l'an dernier était de 7472.

Une bonne part des dotations revenant à la commune dépendant du chiffre de la population de Saint-Péray, il n'y aura donc pas de progression notable à attendre à ce niveau là.

Un retour sur l'exercice 2010 va être fait, en préalable à l'examen des prévisions 2011.

Il faut toutefois signaler que l'exercice 2010 n'est pas clos, puisque les dernières recettes rentrent en janvier 2011, et que quelques dépenses de fonctionnement sont encore mandatées pendant la « journée complémentaire », période qui s'étend en théorie du 1^{er} janvier au 31 janvier 2011 (la fin se situe en fait vers le 20 janvier 2011).

I EXERCICE BUDGETAIRE 2010 :

Les difficultés nées de la crise financière de fin 2008 ont continué à produire leurs effets en 2010. Toutefois on peut noter une légère amélioration cette année, avec en particulier un début de reprise dans le domaine de l'immobilier.

Concernant les marchés financiers, les taux en 2010 restent relativement bas, et nous avons pu trouver des liquidités avec des marges qui restent correctes.

En ce qui concerne l'inflation, on relève une hausse des prix à la consommation de 1,6 % en 2010, progression considérée comme modérée, due en particulier à une reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières.

La croissance est actuellement estimée à 1,4 % sur l'année, ce qui dénote une amélioration bien que ce niveau soit loin du niveau « d'avant crise » de 2,3 % en moyenne entre 1997 et 2007 pour la zone euro.

L'investissement productif est encore en recul (- 1,6 % en 2010), la croissance de la consommation des ménages restant mesurée (+ 1,4 %) notamment en raison de l'absence d'une nette amélioration de la situation du marché du travail, et du fort niveau des prix immobiliers.

La commune, qui a participé au plan de relance en signant une convention avec l'Etat, et qui a respecté ses engagements, a perçu en 2010 le FCTVA relatif aux investissements réalisés en 2009, soit 407 000 €.

Pour mémoire, rappelons que le budget se décompose en deux sections :

Fonctionnement, pour toutes les opérations courantes, dont les frais de personnel, mais aussi les intérêts du remboursement de la dette, et en recettes les impôts locaux, et les produits d'exploitation (piscine, restauration scolaire, centre de loisirs...)

Investissement, pour les opérations qui enrichissent le patrimoine communal, travaux de voirie ou de bâtiment, achats de mobilier, mais aussi remboursement du capital des emprunts et en recettes des subventions versées par des partenaires extérieurs, ou le recours à l'emprunt.

1 FONCTIONNEMENT :

Le total des dépenses s'élève à un peu plus de 5 800 000 € (chiffres fin 2010), quant aux recettes, elles s'élèvent à un peu plus de 6 800 000 €.

Nos recettes sont constituées pour la plus grande partie par la fiscalité. Les taux de Saint-Péray ont augmenté de 2 % en 2010, sachant qu'en 2009 les taux avaient augmenté de 5 % après trois années sans hausse (de 2006 à 2008).

Les droits de mutation, qui avaient chuté de 50 % entre 2008 et 2009, repartent à la hausse. De 153 000 € perçus en 2009, nous sommes actuellement à 195 000 € (chiffres au 6 janvier 2011), la prévision de 130 000 € inscrite au budget primitif a donc été largement dépassée.

Concernant les autres recettes, des ventes sont en cours (signature du compromis de vente), même si les recettes proprement dites seront réalisées en 2011 :

Vente de l'ancienne gendarmerie, pour 550 000 €
Vente de l'immeuble Tassini, pour 480 000 €

Comme nous l'indiquons chaque année, voici quelques chiffres clés qui peuvent résumer cette année, étant précisé qu'ils ont été calculés fin décembre, alors que l'exercice budgétaire n'est pas tout à fait clos.

- Frais de personnel : 50,99 % des dépenses réelles, ce qui représente une stabilisation par rapport à l'année précédente.
- Taux d'épargne : 15,04 % (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) , taux en baisse par rapport à 2009 (22,10 %) mais qui est supérieur à celui de 2008 (14,56 %)
- Impôts locaux : 49,16 % des recettes réelles, en progression par rapport à 2009, ce qui s'explique notamment par la hausse des taux de 2 % et le fléchissement de nos recettes réelles de fonctionnement.
- Dotations de l'Etat : jusqu'en 2004, l'ensemble des dotations de l'Etat (DGF et autres compensations du chapitre 74) dépassait les 30 %. Depuis 2004, ce montant est inférieur, il atteint 27,5 % pour 2010.
- Remboursement des intérêts : 8,30 % des dépenses, une part légèrement inférieure à 2009, ce qui s'explique par la baisse des taux ces derniers mois, la part des emprunts à taux variables étant prépondérante.
- Taux d'endettement (annuité des emprunts à rembourser sur l'année) : il se situe aux alentours de 18 %, et reste donc inférieur au seuil de 20 %.

Le résultat de fonctionnement, en légère baisse par rapport à 2009 (1 200 000 € en 2009), reste à un niveau satisfaisant de l'ordre d'un million d'euros, ce qui nous permettra de reporter un excédent de fonctionnement conséquent.

Amende payée par la ville pour insuffisance de logements sociaux : elle a été majorée par un arrêté du préfet fin 2008, le prélèvement effectué en 2010 était donc de 40 192,04 €. (pour mémoire, il était de 43 188,82 € en 2009)

Pour les années à venir, cette amende devrait évoluer sensiblement à la baisse, puisque les moyens consacrés par la commune au logement social devraient être pris en compte, à savoir :

- * Immeuble situé 23 rue Ferdinand Malet, acquis par la ville en 2009 et revendu en 2010 à l'Habitat Dauphinois pour un montant inférieur de 42 867,52 € par rapport au coût d'acquisition
- * Terrain Chavaray II allée Raymond Crouzet, acquis par la commune pour un prix de 66 289,92 €, et revendu à Vivarais Habitat pour l'euro symbolique en vue de réaliser des logements sociaux.

2 INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement de la dette pour 616 000 €, sont de l'ordre de 5 200 000 €, en nette augmentation par rapport à 2009. (3 900 000 €).

Elles comprennent principalement les travaux relatifs à la médiathèque (2,7 millions inscrits au budget, dont 900 000 € en RAR), l'extension des locaux de la restauration scolaire des Brémondrières pour environ 330 000 €, la réfection de la toiture du gymnase (environ 100 000 €), les acquisitions foncières pour un montant de 2 500 000 €, l'acquisition de véhicule (tracteur) pour 47 000 €, les jeux de Chavaran pour 19 200 €, l'opération façades pour 22 500 €. Quant aux travaux de voirie de Marcale, prévus à hauteur de 300 000 €, ils n'ont fait l'objet que de quelques engagements, et seront donc pour l'essentiel reportés en reste à réaliser.

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par :

- Le FCTVA (407 000 €), et la TLE pour 183 217 €, ce qui traduit une reprise de l'activité immobilière, comparé aux 68 610 € enregistrés sur le budget de 2009.
- Les amortissements pour 177 000 €
- Les subventions (345 279 € pour la médiathèque (bâtiment) en provenance de l'Etat (DRAC), 76 000 € subvention de l'Etat (DRAC) pour l'équipement en mobilier et en informatique, subvention de 75 000 € en provenance de la Région pour le même poste, de même que 25 514 € attribués par le département.
- Le recours à l'emprunt pour 3 000 000 € (emprunts passés en fin d'année, dont un emprunt de 1 600 000 € pour financer les travaux de la médiathèque, emprunt qui sera transféré à la CCRC au 1^{er} juillet 2011)
- Le remboursement par la communauté de communes des emprunts de voirie pour 180 000 €

II PROSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2011 :

L'environnement économique et institutionnel des collectivités est lui-même marqué par la volonté affichée par l'Etat de parvenir à une « maîtrise des dépenses publiques », la loi de programmation des finances publiques retenant un objectif de croissance annuelle des dépenses publiques de 0,8 % maximum entre 2011 et 2014.

Les dépenses de l'Etat seront gelées en valeur pour les trois prochaines années, les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales seront « stabilisés » en valeur.

S'agissant du secteur public local, l'hypothèse d'évolution modérée des dépenses locales de 0,8 % en moyenne, retenue par la loi de programmation, paraît bien optimiste, alors que dans le même temps une inflation de + 1,5 % est envisagée : le baril de pétrole a atteint les 96 dollars fin 2010, et les tarifs d'électricité et de gaz vont fortement augmenter.

Il est donc probable que les dotations en provenance de l'Etat seront « gelées », au moins pour les 3 années à venir.

En ce qui concerne les impôts, les mesures résultant de la réforme de la taxe professionnelle se poursuivent. Les nouvelles taxes créées (Contribution Economique Territoriale -CET-, scindée en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises -CVAE- et Cotisation Foncière des Entreprises -CFE- ; et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux -IFER-), sont affectées à présent aux collectivités locales, soit à la CCRC pour Saint-Péray. Il reste néanmoins des incertitudes quant au produit de ces taxes.

Un abattement au bénéfice des personnes handicapées a été instauré sur la taxe d'habitation.

La commune a multiplié les démarches pour faire connaître largement ces dispositions (article dans le Saint-Péray magazine, lettre aux associations à caractère social, aux associations de personnes handicapées, question abordée en réunion publique, insertions dans le Dauphiné Libéré) mais il est probable que toutes les personnes concernées n'auront pas fait établir leurs droits en temps voulu.

1 FONCTIONNEMENT

Les frais de personnel devraient être impactés par plusieurs types de décisions :

Les recrutements relatifs à la médiathèque ont fait l'objet de prévisions budgétaires depuis plusieurs années, pour que la montée en puissance de ce poste soit progressive.

En 2010, deux personnes ont été recrutées à partir de septembre, pour travailler à la future ouverture de la médiathèque, et le dernier agent recruté est arrivé au 1^{er} janvier 2011. L'effectif de 5 personnes est donc à présent au complet, sachant que le transfert de la médiathèque à la CCRC est prévu au 1^{er} juillet de cette année, y compris pour ce qui concerne les frais de personnel.

La piscine est transférée depuis le 1^{er} janvier 2011.

S'agissant d'un équipement qui ne fonctionne que trois mois par an, les dispositions prises sont différentes de celle de la médiathèque. Le personnel affecté continuera d'être rémunéré par la commune, les frais correspondant aux salaires des mois de juin, juillet et août étant alors remboursés à la commune par la CCRC, par compensation directe. Néanmoins, ces frais seront répercutés dans le décompte de la CLECT.

Frais de personnel « mairie »

De nombreux changements ont eu lieu à la mairie, concernant tant le service administration générale, les services techniques, la direction générale des services ainsi que le service communication. Les départs de personnels (à la CCRC ou dans d'autres administrations) ont entraîné des recrutements en interne, agents qui ont eux-mêmes été remplacés par des recrutements externes.

Les nouveaux arrivants démarrant, pour l'essentiel, leur carrière dans la fonction publique, disposent de rémunérations inférieures à celles attribuées aux agents qui ont plusieurs années d'ancienneté.

Les frais de personnel globaux ne devraient, en conséquence, que peu évoluer.

Les dépenses dites « rigides », comprenant les frais de personnel et le remboursement de l'annuité d'emprunts-intérêts et capital-, représentaient 57,13 % du budget en 2010, ce qui indique que les marges de manœuvre de la commune quant à l'élaboration de son budget sont limitées.

Les principales ressources résident dans la fiscalité locale. Après une hausse de 5% en 2009, il a été décidé de limiter la hausse à 2 % en 2010.

Pour l'année 2011, une augmentation des taux d'imposition sera proposée, mais dans la limite d'un maximum de 2%.

Les bases d'imposition devraient être revalorisées de 2 % d'après le projet de loi de finances pour 2011.

A noter toutefois qu'avec la diminution du nombre de constructions nouvelles, les bases ont perdu de leur dynamique, d'où une progression nettement moins importante du produit des impôts locaux (hausse des bases de 2,50 % en 2009, mais de 0,67 % en 2010)

Il faut rappeler que la commune, tout en ayant des taux élevés, pratique une politique d'abattements importants :

- Abattement général facultatif au taux maximum de 15 %
- Abattement obligatoire pour personnes à charge majoré de 5 % à Saint-Péray

Si la commune avait supprimé l'abattement général et appliqué l'abattement minimum pour les personnes à charge, à l'instar de certaines communes, le produit des impôts locaux aurait rapporté 328 000 € de plus à notre budget en 2009.

Si Saint-Péray avait procédé ainsi, la commune aurait pu diminuer le taux d'imposition de la TH.

L'une des recettes les plus importantes de la commune est constituée par la DGF. On a vu que l'Etat n'envisageait qu'une progression extrêmement modérée, et que le chiffre de la population de Saint-Péray n'évoluait que faiblement, il n'y a donc pas de hausse importante à attendre dans ce domaine là.

Quant aux droits de mutation, on espère qu'ils se maintiendront au moins au niveau de 2010, mais nous n'en avons aucune certitude actuellement.

SDIS :

Jusqu'en 2010, la commune payait une participation au Syndicat mixte pour les charges concernant le SDIS. A présent c'est la CCRC qui a repris cette compétence, la participation correspondante sera donc retenue de l'attribution de compensation.

Cette attribution, positive jusqu'en 2010, sera donc négative à partir de 2011, la CCRC assurant la prise en compte de charges supportées jusqu'ici par la commune (charges qui seront déduites des recettes transférées à la CCRC)

Du côté des dépenses, les frais de personnel constitueront la plus grosse part, avec cette année trois emplois supplémentaires en année pleine à la médiathèque.

En ce qui concerne la vie associative, l'année 2011 sera riche d'évènements dans le domaine du jumelage : officialisation d'un nouveau jumelage avec la ville portugaise de Santo Tirso, 45 ans de jumelage avec Groß-Umstadt et 10 ans de jumelage avec Asso ;

Par ailleurs, le club de la Boule Mousseuse fêtera ses 90 ans, le centre de loisirs SAC ADOS ses 20 ans, le groupement du personnel municipal ses 30 ans et le CEP son dixième anniversaire. Il est de tradition d'accompagner ces anniversaires de manifestations particulières, d'où participation financière supplémentaire de la commune.

Enfin la signature du Contrat Enfance avec la CAF l'an dernier entraînera l'augmentation des dépenses et des recettes liées au centre de loisirs, avec l'accroissement des capacités d'accueil pour ce service rendu à la population.

2 INVESTISSEMENT

D'importants travaux de réfection sont prévus pour la rue de la République (de l'ordre de 1 300 000€), de même que pour l'aménagement de la place Forot située devant la médiathèque.

Le lotissement des Châtaigniers devrait voir ses travaux démarrer, et, suivant le rythme du chantier, nous pourrions peut-être procéder aux premières ventes dans le courant de l'année. La création d'un budget annexe ayant été autorisée par délibération du 25 mars 2010, le contenu du budget annexe sera prochainement soumis à l'approbation du conseil municipal.

La Marelle La Maladière :

Des réflexions vont être lancées concernant l'aménagement, dans ce secteur, d'une zone artisanale. La constitution de réserves foncières liée à cette opération est presque achevée, des contacts fructueux ont été établis avec des propriétaires de ce secteur concernant la voirie d'accès. La création d'une zone artisanale devrait donc pouvoir être lancée dans les mois qui viennent, ce qui serait une excellente chose quant à la diversification des activités existant sur le territoire de la commune.

D'autres acquisitions foncières devraient se concrétiser, sans compter les éventuelles opportunités (DIA) qui pourraient se présenter en cours d'année.

La Plaine : les acquisitions de terrains se poursuivent afin d'aboutir à une plus grande maîtrise du foncier, les dossiers relatifs à l'aménagement de ce quartier seront à nouveau à l'étude.

Les Buis : les archéologues sont actuellement en train de procéder à l'élaboration de leur diagnostic sur le terrain.

Comme chaque année, des travaux seront effectués sur différents bâtiments communaux (écoles, etc.) ainsi que sur la voirie.

Nouveau gymnase : lancement de la recherche pour l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Reconduction des actions façades et récupérateurs d'eaux pluviales.

Elargissement du Pont de Toulaud, dont les travaux réalisés sous l'égide du Conseil Général devraient commencer fin 2011.

Lancement des études pour l'aménagement d'un itinéraire nature et cheminement piéton sur la rive gauche du Mialan.

SEMSPAD : une augmentation de capital a été réalisée en 2010. Actuellement, la commune a des contacts avec plusieurs investisseurs, qui pourraient être partie prenante au capital dans le cadre du lancement de l'opération des Buis, sachant que ce type de réalisation dégagerait des ressources supplémentaires pour la commune.

Notre participation au capital devrait atteindre 75 %.

SEM OSCAR SAINT-PRIX : tous les appartements ont été vendus. Après la vente des deux derniers emplacements de stationnement en sous-sol, il conviendra de faire le bilan de cette opération, et de transformer la compétence de cette SEM.

Au chapitre des recettes, dans un contexte financier de plus en plus difficile pour l'ensemble des collectivités, les subventions s'amenuisent et, pour l'essentiel, nos financements proviendront de l'emprunt.

CONCLUSION :

Malgré un contexte général qui n'est guère favorable à la dépense publique, la commune assure la continuité, voire la progression (centre de loisirs, médiathèque...) des services à la population, tout en limitant l'évolution des dépenses relatives aux frais de personnel.

Par ailleurs, alors que l'on note un fléchissement de la progression de la population communale, il est plus que jamais justifié d'élaborer des projets de mise sur le marché de nouvelles zones à urbaniser.

Enfin les dispositions prises en matière de travaux (réfection de la rue de la République, de la place Forot) ou d'infrastructures (nouveau gymnase) contribueront à dynamiser le développement de notre commune, en lien direct avec les besoins de ses habitants.